

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet						
Projet d'Agrinergie de 6,3 MWc d'ombrières	s photovoltaïques sur la commune de Faux (245	560), lieu-dit "la Potence"					
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	nátitionnaire(s)					
2.1 Personne physique	(or des) maine(s) a coviage or ar (or des)	pennormane(s)					
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS (AW	/EO)					
Nom, prénom et qualité de la personne	ARCELIN STEVE, directeur général d'AKUO WE	STERN EUROPE AND OVERSEAS					
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 8 5 3 9 9 6 7	5 9 0 0 0 1 7 Forme juridique	SAS					
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1					
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et					
C	limensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au						
Catégorie n°30 : Installations sur serres	Installations sur ombrières photovoltaïques d'u	une puissance égale à 6,3 MWc					
et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc							
superiodic a 250 kWc							
	4. Caractéristiques générales du projet						

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installations d'ombrières photovoltaïques trackers surélevées à 2,1 m au dessus d'une parcelle agricole, pour une puissance totale de 6,3 MWc. Deux postes de transformation et un poste de livraison seront également nécessaires. Le site sera clôturé et des aménagements pour le SDIS sont prévus.

Les trackers seront espacés de 12,5 m pour permettre aux machines agricoles la continuité de l'exploitation agricole entre les structures. Ils seront pilotables et équipés de gouttières afin de récupérer une partie des eaux pluviales, la stocker et l'utiliser via un système d'irrigation.

Le projet n'entraîne aucune démolition car il s'implante sur une parcelle agricole. Cette parcelle est aujourd'hui cultivée en grandes cultures de manière conventionnelle (orge d'hiver, blé tendre d'hiver et colza).

Les parcelles du projet comme l'ensemble du territoire Périgourdin souffrent d'évènements climatiques de plus en plus fréquents et intenses. Ces conditions climatiques sont à l'origine de mauvaises conditions de culture et des pertes de production importantes pour les exploitants agricoles, mettant en danger les exploitations. Il existe donc un enjeu fort autour de l'agriculture périgourdine et de son adaptation aux effets du changement climatique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Florian Bonal, exploitant agricole, et le groupe Akuo se sont rapprochés afin de définir un projet global associant sur une même parcelle production agricole et production électrique, la production électrique secondaire permet une protection et un support à l'exploitation agricole en lui fournissant des conditions de cultures plus stables.

La récupération des eaux pluviales et sa restitution vers un système d'irrigation sont prévues. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans un des enjeux actuels majeur de l'agriculture : l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. Cette innovation va permettre de renforcer la synergie entre l'agriculture et la production d'énergie verte pour soutenir une agriculture éco-responsable.

La rotation envisagée par Florian Bonal dans les années à venir comprendra : pois, lin, blé, orge, méteil, tournesol et soja. L'introduction du soja est permise par l'apport d'eau prévu grâce au dispositif.

L'installation des ombrières photovoltaïques permettra de produire de l'électricité renouvelable tout en accroissant la résilience des cultures face aux changements climatiques. En particulier, les ombrières permettront une protection des cultures contre les aléas climatiques, notamment les épisodes de forte chaleur, et les épisodes violents de vent et de pluie. Le projet permettra d'apporter l'eau à ces parcelles non irriguées aujourd'hui. Les ombrières permettront également de diminuer la variabilité de la production d'une année à l'autre et donc de sécuriser les revenus de l'exploitant agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 8 mois seront séquencés en 4 phases :

- 1. Préparation du site
- 2. Travaux de libération des emprises : terrassement, nivellement, améngaement de la base vie, des pistes et des fondations des locaux techniques
- 3. Installation des structures photovoltaïques, des locaux techniques, et des autres ouvrages (clôture, citernes, portail, systèmes d'irrigation).
- 4. Un travail du sol sera nécessaire pour préparer au mieux le terrain à la plantation.

Un calendrier écologique sera établi par un bureau d'études pour identifier les périodes sensibles et les éviter lors de la construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois raccordée au réseau électrique et mise en service, la centrale produira de l'électricité grâce aux ombrières. Cette électricité sera directement réinjectée sur le réseau.

Des interventions de maintenance préventive seront prévues régulièrement sur site afin de s'arrurer du bon fonctionnement de l'installation. Egalement, de la maintenance corrective pourra être nécessaire dans certains cas, nécessitant le déplacement ponctuel d'un technicien sur place.

L'activité agricole, qui se poursuivera à la fin des travaux, sera menée en synergie avec l'activité de production électrique, les deux étant compatibles du fait des structures choisies et de la réflexion menée en amont du choix d'implantation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis	trative(s) d'autorisation le projet a-t-	il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnem		
Permis de construire.		
		on - préciser les unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance installée Hauteur des ombrières (en point cent Espacement pieu à pieu entre chaque Surface des pistes et des locaux techni Surface concernée par les cuves de réc Surface projetée des panneaux au sol soit en surface totale Surface clôturée	rangée d'ombrières ques	6,3 MWc 2,1 m 12,5 m 5880 m2 + 126 m2 1235 m2 27000 m2 au total 34241 m2 132 550 m2
4.6 Localisation du projet		<u> </u>
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>44°46'41"N</u> Lat. <u>00°37'49"E</u>
lieu-dit "la Potence" Faux 24560	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	
J	oignez à votre demande les ann	nexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une installation ou d'un ouvraç u cet ouvrage a-t-il fait l'objet c	ge existant ? Oui Non X I'une évaluation Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 720012946 Nom : PLATEAU CEREALIER D'ISSIGEAC
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Projet à 3,3 km d'un site NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS, FR7200808, Carrière de Lanquais - Les Roques. Projet à 7 km d'un site NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS, FR7200660 La Dordogne Projet à 7,5 km d'un site NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS, FR7200664 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
D'un site classé ?		×	Le monument historique le plus proche est situé à 4,6 km au sud-est de la zone d'étude, il s'agit du château de Bardou. Plusieurs monuments historiques classés ou inscrits sont recensés à Issigeac (Château, à 5,5 km du projet) et Beaumont-du-Périgord (château de Bannes, à 9,7 km du projet).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Uniquement pendant la phase de construction (8 mois). Des camions sont alors nécessaires pour la livraison sur site du matériel. Pendant la phase d'exploitation, les interventions des équipes d'exploitation et de maintenance n'engendrent pas de trafic routier supplémentaire car un seul véhicule léger est suffisant.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Potentiels bruits d'engins de construction pendant la durée des travaux. Les habitants seront informés lors du commencement des travaux. Il n'y aura pas de nuisances sonores en phase d'exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Le choix d'implantation de la zone a été choisie en concertation avec les élus et habitants afin de limiter les impacts et la co-visibilité. Une mesure d'évitement mise en place consiste à s'éloigner des axes routiers (minimum 250 m) et des habitations. Ainsi, ce projet sera parfaitement intégré grâce à la végétation existante et la topographie du site. De plus, des mesures de réduction telles que la plantation et le renforcement de haies sont prévue.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	Ce projet s'implante sur des terres agricoles et l'objectif est non seulement de maintenir, mais également de pérenniser et renforcer l'activité agricole en place grâce aux synergies permises par les structures.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet sera réalisé sur une parcelle agricole dont la production sera pérennisée et renforcée grâce à la mise en oeuvre de celui-ci.

Les travaux s'effectueront sur une période continue en journée ouvrable. Une concertation locale est en cours avec les élus et riverains, et se poursuivra jusqu'au dépot de la demande de permis de construire.

La zone choisie grâce à sa végétation existante et sa topographie n'a que peu d'impact paysager. Des haies seront renforcées et plantées afin de limiter l'impact paysager depuis les axes routiers et les habitations.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Nous considérons que ce projet, concernant une superficie relativement faible (34 241 m2), devrait être dispensée d'une évaluation environnementale étant donné que celui-ci s'implante sur une parcelle agricole cultivée pendant plus de 30 ans en agriculture conventionnelle.

De plus, les enjeux de biodiversité présagés sont faibles, d'autant que le projet ne se situe pas à proximité directe d'une zone natura 2000.

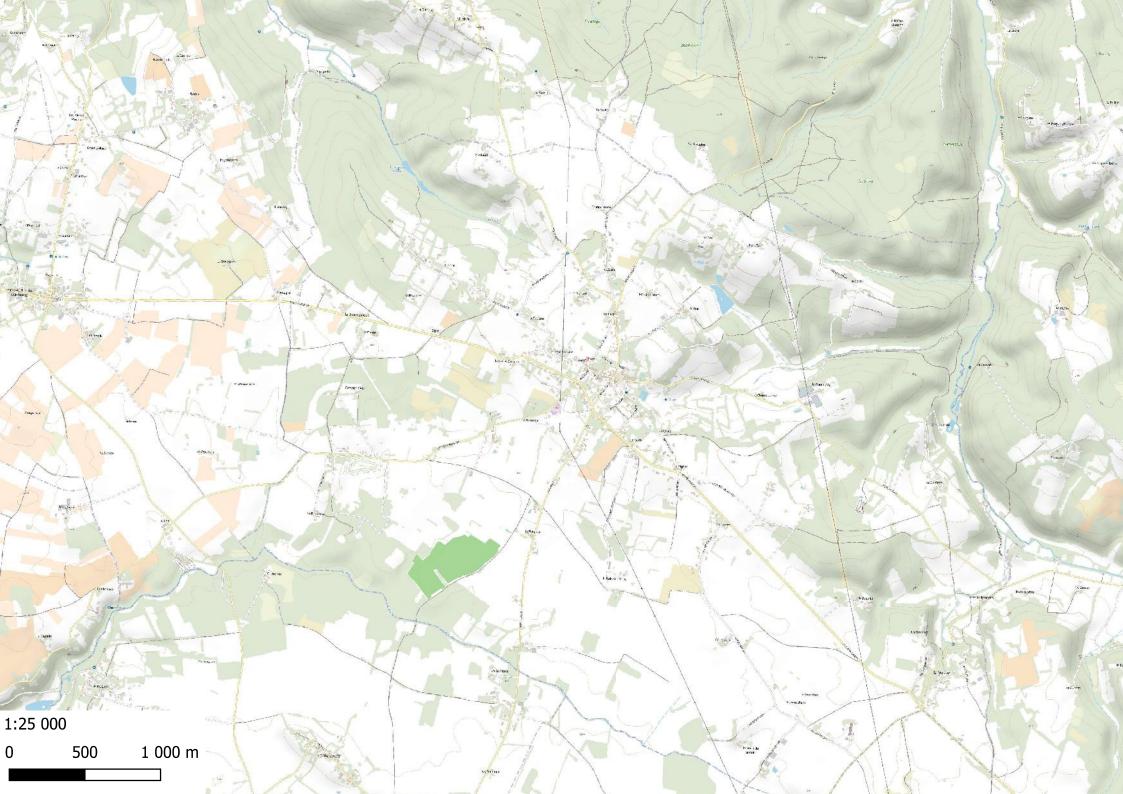
Enfin, les enjeux paysagers ont été pris en compte dans le choix d'implantation du projet et des haies seront plantées et renforcées pour intégrer le projet parfaitement à l'environnement.

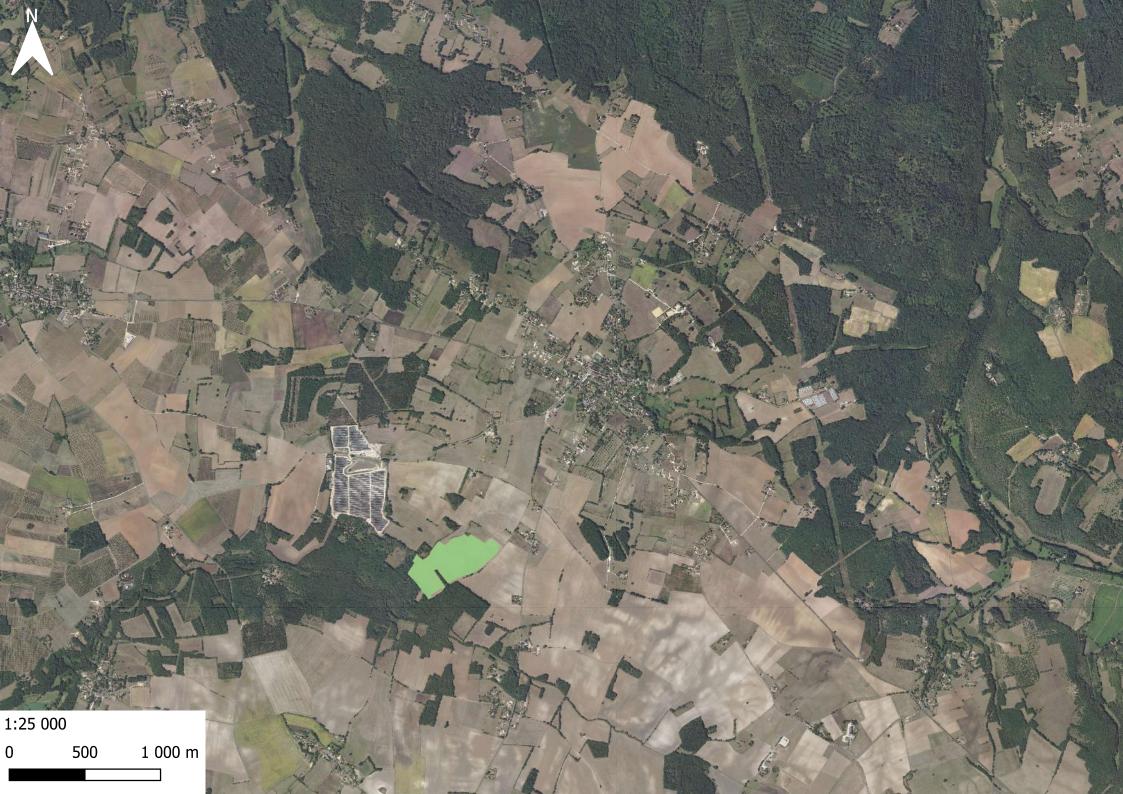
8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires									
Objet									
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Important la propublié ;								
2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;								
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	,

	ipieter le tableau ci-joint en inalquant les annexes join uelles elles se rattachent	tes au present tormulaire a evaluation, ainsi que les					
	Objet						
	9. Engagement et sig	nature					
Je certifie su	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus						
Fait à	Paris	le, 22/12/2021					
	Steve Arcelin, directeur général d'AWEO						
Signature	p.o. Justine Abgrall, chef de projet						







Photographie situant le projet dans le paysage lointain Coordonnées de la prise de vue : 44.775404 , 0.637085 Date de la prise de vue : 30/07/2021







Photographie situant le projet dans le paysage proche Coordonnées de la prise de vue : 44.779896 , 0.636106 Date de la prise de vue : 30/07/2021







